

Cette note recense certaines annonces d'intérêt pour la communauté MAIN dans le budget 2023-2024 du gouvernement du Canada, déposé le 28 mars 2023.

## **Sommaire**

[Budget fédéral 2023: une réaction verte pour maintenir le leadership du pays dans un seul secteur-clé, et les autres?](#)

[L'innovation canadienne passe par l'économie verte](#)

[De trop faibles investissements dans les jeunes entreprises innovantes](#)

[Des projets d'innovations dans certains secteurs spécifiques](#)

[Espérons une continuité dans l'innovation qui fonctionne bien](#)

[Mesures d'intérêt pour notre communauté](#)

[Mesures majeures pour l'économie verte](#)

[Mesures pour l'innovation et l'économie](#)

[Mesures sectorielles](#)

[Mesures pour le talent](#)

[Mesures générales sur le financement](#)

[Références](#)

## *Budget fédéral 2023: une réaction verte pour maintenir le leadership du pays dans un seul secteur-clé.*

Le budget du gouvernement fédéral a été déposé le 28 mars dernier par la ministre des Finances Chrystia Freeland. Ce budget est le reflet de l'influence de l'*Inflation Reduction Act* (IRA) aux États-Unis où des investissements massifs seront effectués en technologies propres et dans la lutte aux changements climatiques.

### **L'innovation canadienne passe par l'économie verte**

Nous retrouvons dans ce budget d'importants crédits d'impôts qui visent à augmenter les investissements dans l'énergie propre, notamment l'éolienne et le solaire, dans les technologies propres, comprenant entre autres la fabrication de véhicules à zéro émission et la fabrication d'équipements d'énergie renouvelable ou nucléaire, et dans l'hydrogène propre. Le gouvernement du Canada compte également investir dans les projets en énergie propre, notamment via la [Banque de l'infrastructure du Canada](#), et dans le développement et l'application de technologies propres par le biais du [Fonds stratégique pour l'innovation](#).

En bref, le gouvernement du Canada mise gros sur le secteur des technologies propres afin de continuer à se positionner comme un chef de file dans les secteurs de la batterie, du véhicule à zéro émission, et de l'énergie propre, ce qui donne aussi un avantage stratégique au Québec.

### **Peu d'investissements dans les jeunes entreprises innovantes**

Outre les investissements massifs dans l'économie verte qui se soldent à plus de 40 milliards pour les 5 prochaines années et dont la plupart des mesures continueront jusqu'en 2034-2035, le budget du Canada ne prévoit pas d'investissements spécifiques à l'innovation et au soutien des entrepreneur.e.s qui démarrent des jeunes entreprises innovantes. Nous retrouvons également plusieurs mesures dans ce budget qui ne sont pas des investissements chiffrés, mais plutôt des souhaits du gouvernement qui se solderont par des consultations et, peut-être, des changements législatifs favorables à l'innovation.

Nous notons l'élargissement du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, administré par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) qui est dédié aux collèges et cégeps au Québec qui en

bénéficient déjà, et surtout les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Parmi les financements qui contribueront

Nous notons également plusieurs actions à venir, dont les résultats seront bénéfiques pour l'innovation: le lancement d'une nouvelle phase du Défi des villes intelligentes dont avait bénéficié la ville de Montréal dans le passé; la présentation du projet de loi pour créer la Corporation d'innovation du Canada qui implique aussi des modifications au rôle du Conseil national de recherches du Canada; une modification de la Loi sur les brevets; et, des consultations pour établir un droit à la réparation.

L'absence de nouvelles mesures spécifiques pour soutenir la propriété intellectuelle est aussi remarquée par plusieurs acteurs économiques, dont le Conseil canadien des innovateurs. Nous mentionnons aussi que le budget liste plusieurs des actions entreprises dans les dernières années en ce sens, notamment la mise sur pied de la [Stratégie en matière de propriété intellectuelle](#)

### **Des projets d'innovations dans certains secteurs spécifiques**

En plus des mesures plus génériques qui toucheront l'innovation, certains secteurs spécifiques obtiendront des financements supplémentaires afin d'adopter des pratiques innovantes et bénéficier d'idées novatrices venant des jeunes entreprises innovantes.

Nous notons des enveloppes importantes à l'Agence spatiale canadienne pour plusieurs actions d'exploration spatiale, dont le Programme d'accélération de l'exploration lunaire qui vise à développer de nouvelles technologies. L'industrie laitière, grâce à Agriculture et Agroalimentaire Canada, veut également innover dans la recherche et développement de nouveaux produits à base de solides non gras (SNG). Nous notons également des projets touchant à l'innovation dans les pratiques de gestion de l'azote par les agriculteurs de l'Est du Canada (Agriculture et Agroalimentaire Canada), dans l'établissement d'un programme de corridors maritimes verts qui passera par des investissements dans les technologies d'alimentation à quai (Transports Canada) et, la recherche et le développement dans le secteur forestier (Ressources naturelles Canada).

### **Espérons une continuité dans l'innovation qui fonctionne bien**

Le budget du gouvernement du Canada est prometteur pour maintenir le *leadership* du pays dans l'économie verte, et nous avons espoir que la diversité de notre économie d'innovation sera toujours une considération du gouvernement fédéral. Les enveloppes budgétaires et les programmes en cours sont toujours maintenus bien qu'aucun financement additionnel n'ait été inscrit dans le budget 2023, notamment les supergroupes d'innovation dont [SCALE AI](#) à Montréal, la mise en marche de la

Corporation d'innovation du Canada, ainsi que l'expertise d'Innovation Canada qui pilote des programmes comme [Solutions Innovatrices Canada](#). Nous précisons aussi que plusieurs financements du [réseau des centres d'excellence](#) viennent à échéance et que ce réseau contribue à la création d'innovations technologiques menant à la création de *startups*.

# Mesures d'intérêt pour notre communauté

*En ordre d'affichage dans le budget*

## **Mesures majeures pour l'économie verte**

### Crédit d'impôts et autres mesures fiscales

#### **Crédit d'impôt pour les investissements en électricité propre**

- Instaurer un crédit d'impôt remboursable de 15 % pour les investissements admissibles dans:
  - les systèmes de production d'électricité sans émissions, de sources éoliennes, solaires concentrées, solaires photovoltaïques, hydroélectriques (y compris à grande échelle), marémotrices et nucléaires (y compris les réacteurs modulaires à petite ou grande échelle)
  - la production d'électricité au gaz naturel réduite (qui serait soumise à un seuil d'intensité des émissions compatible à un réseau carboneutre d'ici 2035)
  - les systèmes fixes de stockage de l'électricité exploités sans combustibles fossiles, comme les batteries, le stockage d'énergie hydroélectrique par pompage et le stockage d'air comprimé
  - l'équipement pour le transport de l'électricité entre les provinces et les territoires.
- Le ministère des Finances consultera les provinces, les territoires et d'autres parties concernées pour élaborer les détails de la conception et de la mise en œuvre du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre.
  - *(Chap. 3.1.1, 6,3 G\$ sur 4 ans, puis 19,4 G\$ sur 7 ans, p. 91)*

#### **Crédit d'impôt pour les investissements dans la fabrication de technologies propres**

- Instaurer un crédit d'impôt remboursable équivalant à 30 % du coût des investissements relatifs à la nouvelle machinerie et au nouvel équipement utilisés pour fabriquer ou transformer des technologies propres clés et extraire, transformer ou recycler les principaux minéraux critiques:
  - l'extraction, la transformation ou le recyclage des principaux minéraux critiques utilisés dans les chaînes d'approvisionnement en technologies propres, plus précisément le lithium, le cobalt, le nickel, le graphite, le cuivre et les éléments de terres rares
  - la fabrication d'équipements d'énergie renouvelable ou nucléaire
  - la transformation ou le recyclage de combustibles nucléaires et d'eau lourde
  - la fabrication d'équipements de stockage d'énergie électrique à l'échelle du réseau
  - la fabrication de véhicules à zéro émission
  - la fabrication ou la transformation de certains composants et matériaux en amont pour les activités susmentionnées, tels que les matériaux cathodiques et les batteries utilisés dans les véhicules électriques.
  - *(Chap. 3.2.1, 4,5 G\$ sur 5 ans, puis 6,6 G\$ sur 7 ans, p. 96)*

### **Crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre**

- Le crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre accordera un niveau de soutien entre 15 % et 40 % des coûts admissibles du projet, et les projets qui produisent l'hydrogène le plus propre recevront les niveaux de soutien les plus élevés. Ce crédit d'impôt accordera également un crédit de 15 % pour l'équipement nécessaire à la conversion de l'hydrogène en ammoniac aux fins du transport.
  - (Chap. 3.2.4, 5,6 G\$ sur 5 ans, puis 12,1 G\$ sur 7 ans, p. 102)

### **Prolongation de la réduction du taux d'imposition pour les fabricants de technologies à zéro émission**

- Prolonger de trois ans la disponibilité des taux réduits, soit de 4,5 % pour les petites entreprises et de 7,5 % pour les autres, de sorte qu'ils ne soient plus en vigueur pour les années d'imposition commençant après 2034, sous réserve d'une élimination progressive à partir de 2032.
- Étendre l'admissibilité aux taux réduits afin d'inclure la fabrication d'équipement d'énergie nucléaire ainsi que le traitement et le recyclage des combustibles nucléaires et de l'eau lourde, à compter des années d'imposition commençant après 2023.
  - (Chap. 3.2.5, 20 M\$ sur 5 ans, puis 1,3 G\$ sur 7 ans, p. 104)

### **Élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres**

- Élargir l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres afin d'inclure les systèmes d'énergie géothermique qui sont admissibles au régime de déduction pour amortissement des catégories 43.1 et 43.2 (bornes de recharge, matériel de récupération de chaleur géothermique et autres biens de stockage d'énergie)
  - (Chap. 3.2.56 185 M\$ sur 5 ans, p. 106)

### **Bonification du crédit d'impôt à l'investissement dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone**

- Ajout de nouveaux équipements admissible au crédit d'impôt, tels que l'équipement à double usage pour la production de chaleur et pour l'utilisation de l'eau, ainsi que de nouvelles conditions au crédit d'impôt (stockage géologique dédié dans certaines provinces, validation du processus de stockage du CO2 dans le béton, etc.)
  - (Chap. 3.2.8, 520 M\$ sur 5 ans, p. 108)

### Programmes et soutien gouvernementaux

#### **Soutien de la Banque de l'infrastructure du Canada dans l'énergie propre et les infrastructures vertes**

- La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) investira au moins 20 milliards de dollars pour appuyer la construction d'importants projets d'infrastructure d'électricité propre (au moins 10G\$) et de croissance propre (au moins 10G\$). Ces investissements feront de la BIC le principal instrument de financement gouvernemental appuyant les projets de production, de transmission et de stockage d'électricité propre, y compris les grands projets comme la boucle de l'Atlantique.
  - (Chap. 3.1.2, 20 G\$ sans date déterminée, p. 93)

### **Construction d'un réseau électrique**

- Ressources naturelles Canada aura le mandat de reconstituer le financement du Programme des énergies renouvelables intelligentes, de renouveler le Programme des réseaux intelligents afin de poursuivre le soutien à l'innovation du réseau électrique, et de créer de nouveaux investissements dans des activités scientifiques afin d'aider à tirer parti du potentiel éolien extracôtier du Canada, notamment aux large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.
  - *(Chap. 3.1.3, 3 G\$ sur 13 ans, p. 93)*

### **Soutien aux projets de technologies propres**

- Le Fonds stratégique pour l'innovation soutiendra le développement et l'application de technologies propres au Canada et consacra également jusqu'à 1,5 milliard de dollars de ses ressources actuelles à des projets dans des secteurs comme les technologies propres, les minéraux critiques et la transformation industrielle.
  - *(Chap. 3.2.6, 500 M\$ sur 10 ans additionnels, p. 105)*

## **Mesures pour l'innovation et l'économie**

### **Nouvelle phase du Défi des villes intelligentes**

- Le gouvernement lancera une nouvelle phase du Défi des villes intelligentes plus tard cette année, qui mettra l'accent sur l'utilisation de technologies connectées, de données et de démarches avant-gardistes pour améliorer la résilience face au climat.
  - *(Chap. 3.4.3, aucun montant alloué, p. 122)*

### **Utilisation de la recherche collégiale pour aider les entreprises à croître**

- Élargir le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, administré par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), un programme dédié, notamment, aux collèges et aux cégeps du Québec (CCTT).
  - *(Chap. 3.5.2, 108,6 M\$ sur 3 ans, p. 127)*

### **Renouvellement du financement du programme Croissance économique régionale par l'innovation**

- Financement proposé aux agences de développement régional du Canada afin de soutenir le développement et la diversification économiques dans l'ensemble du pays.
  - *(Chap 3 - Inv. supp., 50 M\$ en 2023-2024)*

### **Loi sur la Corporation d'innovation du Canada**

- Le gouvernement propose de présenter un projet de loi visant à créer la Corporation d'innovation du Canada, une nouvelle société d'État ayant pour mandat d'accroître les dépenses des entreprises canadiennes en recherche et développement dans tous les secteurs et toutes les régions du Canada.

### **Modernisation du Conseil national de recherches du Canada**

- Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la Loi sur le Conseil national de recherches, ainsi que toute autre modification corrélative ou transitoire, au besoin, afin d'accorder une certaine

souplesse opérationnelle au Conseil national de recherches du Canada, ce qui lui permettra de mieux fournir un soutien concret aux innovateurs canadiens en leur donnant accès en temps opportun à des installations et à une expertise spécialisées.

#### **Modification de la Loi sur les brevets**

- Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la Loi sur les brevets. En vertu de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique, le Canada a accepté de réajuster la durée des brevets à titre de compensation pour les demandeurs de brevets qui subissent des retards déraisonnables dans la délivrance de leur brevet. Le gouvernement demeure déterminé à faire en sorte que les brevets soient délivrés en temps opportun et continuera d'appuyer un système de brevets solide et efficace.

#### **Consultations à venir sur le droit à la réparation**

- Le gouvernement travaillera à établir un droit à la réparation avec l'objectif de mettre en place un cadre ciblé pour les appareils électroménagers et électroniques en 2024.

### **Mesures sectorielles**

#### **Technologies spatiales**

- Soutien additionnel à l'Agence spatiale canadienne pour prolonger la participation du Canada à la Station spatiale internationale jusqu'en 2030
  - (Chap. 3.5.3, 1,1 G\$ sur 14 ans, p. 127)
- Développement d'un véhicule utilitaire lunaire pour les déplacements des astronautes sur la Lune
  - (Chap. 3.5.3, 1,2 G\$ sur 13 ans, p. 127)
- Soutien à l'Agence spatiale canadienne pour la prochaine phase du Programme d'accélération de l'exploration lunaire, afin d'appuyer l'industrie spatiale canadienne de calibre mondial et d'accélérer le développement de nouvelles technologies.
  - (Chap. 3.5.3, 150 M\$ sur 5 ans, p. 128)
- Appui à la science canadienne dans la station Gateway de la NASA autour de la Lune
  - (Chap. 3.5.3, 76,5 M\$ sur 8 ans, p. 128)

#### **Foresterie**

- Soutien au secteur forestier, par le biais de Ressources naturelles Canada, dans la recherche et le développement, le leadership autochtone et international, et les données pour que le secteur puisse innover et croître.
  - (Chap. 3.5.4, 368,4 M\$ sur 3 ans, p. 128)

#### **Agroalimentaire**

- Soutien en investissement, par le biais d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dans la recherche et développement de nouveaux produits à base de solides non gras (SNG), un sous-produit de la transformation du lait, dans la création de marchés pour ces produits et dans la capacité de transformation des produits à base de SNG en général.
  - (Chap. 3.5.5, 333 M\$ sur 10 ans, p. 128)



## BUDGET FÉDÉRAL 2023 — note d'information

---

- Soutien, via le Fonds d'action à la ferme pour le climat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dans l'adoption de pratiques de gestion de l'azote par les agriculteurs de l'Est du Canada, ce qui contribuera à optimiser l'utilisation des engrais et à réduire les besoins en engrais.
  - (Chap. 3.5.6, 34,1 M\$ sur 3 ans, p. 128)

### Économie bleue

- Établissement d'un programme de corridors maritimes verts, afin de réduire l'incidence du transport maritime sur les communautés et les écosystèmes environnants, porté par Transport Canada. Ce programme contribuera à accélérer le lancement de la prochaine génération de navires propres, à stimuler les investissements dans les technologies d'alimentation à quai et à donner la priorité aux navires à faibles émissions et à faible bruit dans les ports
  - (Chap. 4.3.3, 165,4 M\$ sur 7 ans, p. 153)

### Tourisme

- Soutien aux agences de développement régional afin d'aider les communautés, les petites entreprises et les organisations sans but lucratif à mettre sur pied des projets et des événements locaux.
  - (Chap. 4.4.4, 108 M\$ sur 3 ans, p. 160)
- Soutien à Destination Canada dans l'attraction des conventions, des conférences et des événements d'envergure internationale au Canada
  - (Chap. 4.4.4, 50 M\$ sur 3 ans, p. 160)

## Mesures pour le talent

### Faciliter la création de fiducies collectives des employés

- Les fiducies collectives des employés peuvent offrir aux propriétaires d'entreprises une autre option de succession que le repreneuriat. Le gouvernement souhaite instaurer des changements fiscaux pour faciliter la création de fiducies collectives des employés.
  - (Chap. 3.3.4, 20 M\$ sur 5 ans, p. 114)

### Offrir un soutien continu au Programme de stages pratiques pour étudiants

- Création du Programme de stages pratiques pour étudiants afin de continuer à créer des possibilités d'apprentissage intégrées au travail de qualité pour les étudiants.e.s grâce à des partenariats entre les employeurs et les établissements d'enseignement postsecondaire.
  - (Chap. 3.3.9, 197,7 M\$ en 2024-2025, p. 116)

## Mesures générales sur le financement

### Gestion des actifs du Fonds de croissance du Canada

- Investissements PSP, l'un des plus importants gestionnaires de fonds pour les régimes de pensions du Canada qui gère des actifs de plus de 225 milliards de dollars, gèrera les actifs du Fonds de croissance du Canada séparément et indépendamment des actifs des régimes de pensions. Le Fonds de croissance du Canada sera en mesure

d'agir rapidement et de commencer à faire des investissements pour soutenir la croissance de l'économie propre du Canada.

- (Chap. 3.2.3, aucun montant alloué, p. 99)

## Références

- [Budget 2023](#)
- « [Out in the cold: Facing economic headwinds, feds' budget fails to address key innovation asks](#) » et « [Federal Budget 2023: What's in it for the innovation economy](#) », deux articles dans The Logic
- « [Federal #Budget2023 includes cleantech commitments, little else for innovation](#) », article dans Betakit
- [Réaction du Conseil canadien des innovateurs](#)